

PRÉFET DU RHÔNE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Unité départementale du Rhône

Villeurbanne, le 16 janvier 2019

Affaire suivie par : Julie ARNAUD
Cellule Risques Accidentels
Tél. : 04 72 44 12 20
Télécopie : 04 72 44 12 57
Courriel : julie.arnaud
@developpement-durable.gouv.fr
Réf. : UDR-CRT-2018-475

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement
Inspection du lundi 26 novembre 2018

Pièces jointes : Copie du rapport d'inspection

Monsieur le directeur,

Une visite d'inspection a eu lieu sur votre site de Décines-Charpieu le 26 novembre 2018 sur la thématique des risques accidentels et sur le sujet des rejets aqueux.

En application de l'article L.514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie du rapport que je transmets à monsieur le préfet du département du Rhône.

Cette visite d'inspection a notamment permis de formuler 10 observations qui sont détaillées dans le rapport d'inspection ci joint et qui portent sur :

- la poursuite des améliorations engagées en matière d'audits internes du SGS,
- le suivi de la limite annuelle du temps de transfert dans une tuyauterie de liquide inflammable, hypothèse de l'étude de danger,
- des questions sur le suivi de l'inertage de réservoirs de liquides inflammables et la durée maximale de stockage du produit,
- des barrières de sécurité à retenir en tant que MMR,
- et la poursuite et le suivi des actions menées en matière de respect des valeurs limites des rejets aqueux.

Je vous saurai gré de bien vouloir me tenir informé, dans un délai maximum d'un mois, des suites que vous donnerez à cette visite d'inspection en fournissant un plan d'actions visant à répondre aux observations formulées dans les délais du rapport.

**Monsieur le directeur
GIFRER BARBEZAT
8-10 rue Paul Bert
69153 DECINES CEDEX**

Le rapport ci-joint contenant des informations sensibles au titre de l'instruction gouvernementale du 6 novembre 2017, je vous informe que seul le présent courrier sera publié sur le site Internet de l'inspection des installations classées.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspectrice de l'environnement,



Julie ARNAUD